

UEBS
Centre spatial Guyanais

Kourou, le 15 novembre 2022

N/Réf. : UEBS 22-009

INSTRUCTION UEBS 2022/ N°009

Objet : JARTT direction 2023

Les jours de repos ARTT Direction prévus par l'Accord UEBS relatif à l'application des 35 heures ont été décidés les vendredi 22, mardi 26, mercredi 27, jeudi 28 et vendredi 29 décembre 2023

Toutefois, si pour des raisons de service particulières (opérations, astreintes...) certaines personnes sont amenées à travailler durant cette période, les employeurs concernés leur fixeront d'autres dates de JARTT.

Cette période de JARTT sera portée à la connaissance des salariés après information du CSE de chaque société.

Les établissements de production fixeront ces JARTT Direction selon leurs propres accords d'entreprise.

La Présidente



Marie Anne CLAIR

Destinataires :

- Toutes Sociétés de l'UEBS
- Toutes Organisations Syndicales